

vice-rectorat
de la Nouvelle-Calédonie

direction
générale
des enseignements



DRR
Division
Des Rémunérations et Retraites

VR/DRR/ n° 3211/ 2020-*MR*

Affaire suivie par
Isabelle MAGGIA-VALDERRAMA
Bureau 449
Téléphone
(687) 26 61 95
Mél.
ce.drr@ac-noumea.nc

1, avenue des
Frères Carcopino
BP 64
98848 Nouméa Cedex

<http://www.ac-noumea.nc>

CIRCULAIRE
ENVOYEE PAR
COURRIER
ELECTRONIQUE

**Signalé
nouvelle procédure**

Nouméa, le **-7 SEP. 2020**

L'inspecteur général de l'éducation
du sport et de la recherche,
vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie
directeur général des enseignements

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement
Mesdames et Messieurs les chefs de division
Mesdames et Messieurs les chefs de service

Objet : fonctionnaires Etat, simulations du montant de la pension pour les agents en départ ayant des trimestres CAFAT et pour les agents en situation d'invalidité potentielle

La réforme de la gestion des pensions a donné lieu à plusieurs communications de mes services. A cet égard, je rappelle *infra* les informations diffusées notamment par la circulaire académique du 27 avril 2018, portant sur l'ouverture de l'espace numérique sécurisé des agents publics (ENSAP), portail en ligne développé par le Service des Retraites de l'Etat (SRE) :

... « Cet outil, qui *intègre également les activités relevant d'autres régimes de retraite permet d'effectuer des simulations en ligne pour un départ à l'âge légal (retraite pour ancienneté selon la réglementation en vigueur).*

...
A *partir de 55 ans, un simulateur propose une évaluation du montant de la future pension, incluant l'ensemble des bonifications* »...

Or, à la date de ce jour, le SRE est dans l'incapacité technique d'intégrer les trimestres CAFAT dans l'ENSAP, absence qui ne permet pas d'effectuer des simulations fiables en vue d'un départ à la retraite.

Dès lors, seul le SRE étant habilité à établir des simulations, **les agents qui ont des trimestres CAFAT et qui souhaitent obtenir une simulation pour un prochain départ en retraite** (ou un entretien individuel retraite), doivent contacter le SRE par téléphone au : (+33) 2 40 08 87 65.

Par ailleurs, cette même procédure téléphonique est ouverte à compter du 1^{er} septembre 2020 à destination **des fonctionnaires titulaires en situation d'invalidité potentielle**. Cette nouvelle offre comprendra : la communication d'une estimation des droits à pension, avec abstraction de la décote, portés le cas échéant au montant de la garantie L30. Elle inclura en outre une information générale sur les revenus accessoires (rente viagère d'invalidité, majoration tierce personne, cumul emploi-retraite), également consultable sur le site internet retraitesdeletat.gouv.fr

Je vous remercie par avance de diffuser cette information aux personnels concernés.

Erick ROSER